

*Accord de libre-échange Canada—États-Unis*

[Traduction]

Voilà pour l'union douanière.

[Français]

En outre, cet article n'interdit pas la négociation de prescriptions de résultats se rapportant à des subventions ou à des marchés publics.

Alors, madame la Présidente, ils vont citer sélectivement ce qui les intéresse. De plus, avec tout le respect que j'ai pour le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), un homme que je respecte beaucoup parce qu'il a donné plusieurs années de service à cette Chambre et qui, habituellement, est toujours très juste dans ce qu'il cite... Mais, malheureusement, lorsqu'il citait l'article 8, il a omis certains mots très importants. On dit, par exemple:

... l'Accord l'emporte sur les dispositions incompatibles de toute autre loi fédérale ou de tout règlement...

Et on ajoute:

... au sens de l'article 2 de la *Loi d'interprétation*...

Et ce paragraphe est intitulé: «Incompatibilité: lois fédérales». Entre les lois fédérales. On ne dit pas...

[Traduction]

Cette loi l'emporte sur les autres lois.

[Français]

Et lorsqu'il mentionne la Charte des droits, il sait très bien, madame la Présidente, que la Charte des droits domine les autres lois du Canada lorsqu'on se réfère aux droits. Alors, de tout mêler et de nous laisser croire, parce qu'il y a un article qui dit qu'il ne faut pas qu'il y ait d'incompatibilité, que cela veut dire que cela donne la suprématie, c'est ridicule. Je voulais dire ces choses avant d'expliquer pourquoi, dans ma région, on appuie massivement l'Accord de libre-échange, non seulement le principe, comme je l'ai dit, mais aussi cet Accord en particulier.

Rodrigue Tremblay, qui est économiste, l'a très bien dit dans l'article du journal *Le Devoir* du 24 février 1988 lorsqu'il a fait le bilan des concessions faites par les Canadiens et les Américains dans l'Accord de libre-échange. Parce que c'est cela un accord, madame la Présidente! Une entente, c'est lorsque les deux parties s'assoient et décident d'examiner un problème et de dire: On veut en arriver à une solution qui va être équitable pour les deux parties, solution avec laquelle on pourra vivre et qui améliorera chacune de nos situations. Donc, il y a toujours des concessions dans une entente. Les opposants au libre-échange ont déclaré à maintes reprises que le gouvernement canadien a vendu le pays aux Américains. C'est M. Tremblay qui cite les gens qui sont contre le libre-échange. Et plusieurs ont aussi dit que le Canada avait trop fait de concessions. Mais, en réalité, le Canada a fait quatre grandes concessions aux États-Unis et les États-Unis en ont fait quatre aussi. Premièrement, le Canada ne pourra plus recourir aux tarifs et aux contingentements, c'est-à-dire limiter la quantité d'un produit qui entre dans le pays pour bloquer les produits américains au Canada. Le Canada ne pourra plus faire de discrimination entre une entreprise à contrôle canadien et une entreprise à contrôle américain. Et c'est ce dont parlait le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

Nous parlons de discrimination et non d'empêcher les Canadiens de diriger leur pays et d'adopter les politiques qui les intéressent et qui sont bonnes pour l'avancement et le développement du pays. C'est-à-dire qu'une entreprise américaine sera sujette aux mêmes lois et réglementations que les entreprises canadiennes, donc, notre loi nous protégeant contre l'acquisition par des étrangers de nos industries continuera à être appliquée. Et j'ai cité l'article. Donc, c'est faux de dire qu'on a une union. C'est faux de dire qu'on ne pourra plus protéger nos industries. C'est faux de dire qu'on donne nos ressources. Ce n'est pas dans l'Accord. C'est très clair.

Du côté des Américains, quelles ont été les concessions? Les États-Unis refuseront de recourir aux tarifs et aux contingentements. Donc, la même concession que pour le Canada. Mais il faut se rappeler une chose, madame la Présidente: nous sommes 25 millions d'habitants, ils sont 250 millions. Donc, cette concession pour les États-Unis est beaucoup plus sérieuse que pour nous.

Nous aurons accès à un marché dix fois la taille du nôtre. Donc, c'est une concession, comme dit M. Tremblay, qui nous favorise.

Les États-Unis ont accepté que les plaintes de dumping et de concurrence déloyale soient réglées par un groupe d'experts.

Cela, c'est la concession. Et d'ailleurs, madame la Présidente, c'est celle qui, à un moment donné, a failli faire achopper toute l'Entente parce que les Américains, qui sont habitués à avoir la dominance, qui sont un pays très puissant, n'étaient pas tellement d'accord à avoir un tribunal qui était objectif et qui allait régler nos différends. Tous les différends qui ont été mentionnés aujourd'hui, on parlait par exemple des bardeaux, etc, pourquoi avions-nous un problème? C'est parce que les États-Unis règlent, par leur propre tribunal, ces questions et nous en sortons toujours perdants. Alors, c'était absolument essentiel que nous ayons un mécanisme pour régler ces différends, et c'est ce que nous avons eu. Voilà une autre concession qui était très importante pour les États-Unis.

Le Canada sera exclu des disputes commerciales que les États-Unis pourraient avoir avec d'autres pays.

C'est très clair, c'est là! Alors pourquoi nous dit-on le contraire?

En dernier lieu, les États-Unis ont accepté que certains secteurs soient exemptés.

Madame la Présidente, «exemptés», *that means outside, outside of the accord.*

a) Les industries culturelles.

Donc, on garde notre culture, on garde notre souveraineté. Par exemple, les films, la radio, la télévision, les livres, le *National Film Board, Téléfilm, CBC*, tout cela ne fait partie de l'Accord.

b) l'industrie de la bière.

Cela doit faire plaisir à beaucoup de messieurs.

c) les magazines canadiens peuvent continuer à recevoir des tarifs postaux subventionnés par le gouvernement canadien.

d) les programmes sociaux sont protégés.